

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 48

chargée de l'examen du rapport-préavis N°2025/43 – Stratégie en matière de drogue et de qualité de vie dans l'espace public. Réponse au postulat de Louis Dana et crts - Élargissements des horaires d'ouverture de l'espace de consommation sécurisé de le Riponne : un projet à envisager sous conditions et au postulat de Mathilde Maillard « Accueil à bas seuil : il faut définir le seuil »

Présidence :	M. Ilias PANCHARD (Les Vert-e-s)
Membres présents :	M. Olivier THORENS (Les Vert-e-s) ; Mme Romane BENVENUTI (Les Vert-e-s) ; Mme Joëlle RACINE (soc.) ; Mme Carolina Carvalho (remp. Mme Preeti DAMON) (soc.) ; M. Louis DANA (soc.) ; M. Yusuf KULMIYE (soc.) ; Mme Mathilde MAILLARD (PLR) ; M. Olivier BLOCH (PLR) ; Mme Marlène BERARD (PLR) ; Mme Léonie KOVALIV (EàG) ; Mme Virginie CAVALLI (v'lib.) ; Mme Patrizia MORI (remp. M. Valentin CHRISTE) (UDC).
Représentant-e-s de la Municipalité :	M ^{me} Emilie MOESCHLER, municipale en charge de SPORTS ET COHESION SOCIALE. M. Pierre-Antoine HILDBRAND, municipal en charge de SECURITE ET ECONOMIE.
Invité-e(-s) :	M ^{me} Salomé DONZALLAZ, responsable du Dispositif addiction, SISP M ^{me} Christelle JOLY, secrétaire générale SCS Cap. Patrick STOLL, officier opérationnel (remp. le Cdt. Botteron)
Notes de séances :	M. Felipe NOGUEIRA

Lieu : salle des commissions

Date : 03.12.2025

Début et fin de la séance : 16h30 – 18h44

Introduction

La commission s'est réunie le 3 décembre 2025 afin d'examiner le rapport-préavis relatif à la stratégie municipale en matière de drogues et de qualité de vie dans l'espace public.

Ce rapport répond à deux postulats et s'inscrit dans un contexte d'augmentation de la fréquentation des espaces de consommation sécurisée et d'une dégradation de la situation au centre-ville, marqué notamment par une augmentation des consommations et des nuisances associées.

Conseil communal de Lausanne

Les travaux de commission ont permis d'aborder de manière transversale les enjeux sanitaires, sociaux et sécuritaires, ainsi que les évolutions du dispositif existant proposées par la Municipalité.

Présentation générale de la stratégie

La Municipalité présente sa stratégie globale, fondée sur la politique des quatre piliers. Elle comporte deux objectifs principaux :

- 1) Améliorer la qualité de vie dans l'espace public
- 2) Répondre aux problématiques liées aux stupéfiants

Les axes d'intervention pour atteindre ses objectifs sont :

- 1) La prise en charge des personnes consommatrices
- 2) La réduction des nuisances et des infractions
- 3) La lutte contre le trafic

La stratégie vise également à renforcer la coordination entre acteurs et à améliorer le suivi (monitoring) des mesures.

Évaluation du dispositif existant

L'évaluation présentée par la Municipalité dans son rapport-préavis et en commission met en évidence :

- Une forte fréquentation des espaces de consommation sécurisés (ECS), en particulier à la Riponne
- Une utilité reconnue en matière de santé publique
- Un besoin d'améliorer la coordination et la prise en charge

De nombreux-ses commissaires soulignent le rôle essentiel des ECS pour réduire les consommations dans l'espace public et préserver la santé des personnes consommatrices.

Mesures principales proposées par la Municipalité

Extension des horaires

Le rapport prévoit un élargissement des horaires d'ouverture du lundi au samedi, répondant à une demande du Conseil communal (vote d'un amendement au budget). La mise en œuvre dépendant toutefois d'une clarification politique, la Municipalité a suspendu son développement dans l'attente d'une décision du Conseil.

Regroupement des prestations

La Municipalité souhaite regrouper à terme plusieurs prestations (consommation, accompagnement, petits jobs, hébergement) dans un lieu unique. Le projet est encore à l'étude, notamment quant à sa localisation, avec une volonté de maintien en centre-ville.

Conseil communal de Lausanne

Renforcement du dispositif de terrain

Plusieurs mesures sont annoncées :

- renforcement des équipes sociales de rue
- développement des « petits jobs »
- augmentation de la présence sécuritaire

Gouvernance et coordination

La stratégie prévoit la création d'un poste de chargé de stratégie, chargé de :

- coordonner les différents services
- assurer le suivi des objectifs
- améliorer la circulation de l'information

Ce poste, rattaché à la délégation municipale, devra disposer d'une vision transversale (sécuritaire et socio-sanitaire) et d'une capacité à arbitrer rapidement.

Plusieurs membres de la commission ont relevé que :

- le problème principal réside moins dans les dispositifs que dans leur coordination
- la multiplication des instances existantes ne suffit pas à garantir une action cohérente

La Municipalité estime que ce nouveau rôle permettra d'améliorer l'efficacité du pilotage et l'application rapide des décisions.

Enjeux sécuritaires

La Municipalité souligne une dégradation du contexte avec une consommation plus visible, une hausse des nuisances et des difficultés accrues pour les intervenant-e-s.

Le renforcement de la présence policière et des agents de sécurité est jugé nécessaire, en complément des mesures sociales. La coordination avec la chaîne pénale est également identifiée comme un enjeu majeur.

Principaux points de discussion au sein de la commission

Introduction de critères d'accès

La Municipalité propose d'introduire des critères d'accès fondés principalement sur un rattachement cantonal. Avec pour objectif une amélioration du suivi des personnes et une incitation à l'attention d'autres collectivités pour les pousser à développer leurs propres structures

Des exceptions sont prévues (suivi thérapeutique, sécurité publique), ainsi qu'une phase transitoire d'accompagnement.

Ces critères d'accès ont constitué le cœur des débats. Plusieurs commissaires s'expriment en faveur en misant sur une amélioration du suivi des personnes, une cohérence avec le financement cantonal, une forme de responsabilisation des autres collectivités et une limitation de l'attractivité. D'autres commissaires s'y opposent en évoquant un risque de report de la consommation dans l'espace public, une atteinte au principe de l'accueil bas seuil, un impact négatif sur les personnes les plus

Conseil communal de Lausanne

précarisées et une efficacité non prouvée du point de vue sanitaire et sécuritaire. La question des exceptions est importante pour de nombreux-ses commissaires.

Coordination et gouvernance

La nécessité d'une meilleure coordination entre l'ensemble des acteurs-rices (professionnels et politiques) est largement partagée. Toutefois, certains membres doutent de la capacité des mesures proposées à résoudre concrètement les divergences entre certains acteurs-rices.

Rôle du Canton et des autres communes

Plusieurs interventions ont relevé une absence de stratégie cantonale forte et une répartition des responsabilités jugée déséquilibrée. La question d'une meilleure implication des autres villes a été soulevée.

Prévention et traitement

Certain-e-s commissaires ont estimé que les volets prévention et sanitaire sont insuffisamment développés, et que les moyens semblent trop concentrés sur la réduction des risques et la sécurité. La Municipalité a rappelé que ces domaines relèvent principalement du Canton.

Mise en œuvre des mesures

Plusieurs questions et interventions des commissaires ont porté sur les délais de mise en œuvre, les ressources nécessaires au suivi des mesures et les contraintes opérationnelles liées aux critères d'accès. La Municipalité a expliqué que plusieurs mesures relèvent encore d'une phase de développement.

Propositions de la commission (vœux)

Suite à la discussion sur le rapport-préavis, la commission a débattu des vœux suivantes, tous adoptés par une majorité de la commission :

1. *« La commission souhaite que la Municipalité garantisse que le futur emplacement de l'accueil de consommation sécurisé regroupant les différentes prestations annoncées soit situé dans l'hypercentre lausannois, à proximité de l'emplacement actuel de l'antenne de l'espace de consommation sécurisé ».*
2. *« La commission souhaite que la Municipalité garantisse que le futur espace de consommation sécurisé regroupant les différentes prestations annoncées dispose d'une structure d'hébergement d'urgence adaptée aux besoins des personnes en situation de toxico-dépendance, en intégrant la possibilité que cette structure soit accessible 24/24 ».*
3. *« La commission souhaite que la Municipalité mette en place le plus rapidement possible l'élargissement des heures d'ouverture de l'ECS de la Riponne, tel que défini dans l'amendement accepté voté au Budget 2025 ».*
4. *« La commission souhaite que la municipalité ajoute comme exception aux critères d'accès des raisons de précarités sociales afin d'attribuer une carte d'accès provisoirement pour les personnes sans domicile fixe, les personnes*

Conseil communal de Lausanne

en attente d'un permis de séjour n'ayant pas un canton de résidence encore officiel et les personnes en attente d'une décision en lien avec une demande d'asile (notamment les personnes détenant un permis N au bénéfice de l'aide d'urgence) ».

Ces 4 vœux ont tous été acceptés (9 voix pour, 4 contre).

Auditions supplémentaires

Une proposition a été faite visant à ce que la commission suspende ses travaux et auditionne Unisanté avant de se prononcer sur les conclusions du rapport-préavis. Une majorité de la commission a estimé disposer d'éléments suffisants pour se prononcer. La proposition a été refusée par 7 voix contre, 4 pour et 2 abstentions.

Conclusions de la commission

Les conclusions du rapport-préavis ont été soumises au vote.

- Rappel de la 1^{ère} conclusion : réponse de la Municipalité au *postulat de M. Louis Dana et consorts* « *Élargissements des horaires d'ouverture de l'espace de consommation sécurisé de la Riponne : un projet à envisager sous conditions* »

Vote sur la 1^{ère} conclusion : 5 oui, 5 non, 3 abstentions → refusée (voix prépondérante du président de la commission).

- Rappel de la 2^{ème} conclusion : réponse de la Municipalité au *postulat de Mme Mathilde Maillard* « *Accueil à bas seuil : il faut définir le seuil* »

Vote sur la 2^{ème} conclusion : 5 oui, 5 non, 3 abstentions → refusée par la voix prépondérante du président de la commission.

Une majorité de la commission recommande le refus des conclusions du rapport-préavis.

Lausanne, le 6 avril 2026

Le rapporteur :

Ilias Panchard